



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 38047

### Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les manifestations à hauts risques au stade du Parc des princes. Lors de la discussion du projet de loi sur la sécurité intérieure, l'Assemblée nationale a adopté, le 23 janvier 2003, des mesures pour lutter contre le hooliganisme. Malheureusement, les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés. Les incidents survenus lors du match Le Mans-PSG du 13 mars dernier ont encore démontré l'urgence d'agir. Le 24 avril prochain, le stade du Parc des princes accueille la rencontre de championnats PSG-OM. L'année dernière, pour ce même match, les riverains ont été invités à ne pas quitter leur domicile, les commerces aux alentours du stade ont été fermés, toutes les voitures du quartier ont été déplacées et 2 000 policiers ont été mobilisés. Aussi, pour éviter de telles contraintes à autant de citoyens et pour limiter des dépenses publiques aussi lourdes, il lui demande quand les décrets entreront en vigueur. Enfin, il souhaiterait connaître les mesures prises et la communication qui sera transmise aux habitants pour assurer leur sécurité lors du prochain match PSG-OM du samedi 24 avril 2004.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38047

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 2004, page 3024